VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
20 mai 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
20 mai 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. DA ROCHA, M. MATEU et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : M. BOUCHONNET à M. GATTEFIN, Mme BROSSIER à Mme HOUARD, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE, M. BAUGÉ à M. SALAK, M. KOCH à M. GRANGETAS et M. FABRE à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

055-2025 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n°025-2025 du 24 03 2025** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-069) - Travaux d'éclairage public, Rue André Brému – pour un montant total de 1 662,68 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 831,34 € HT.
- Signature de la **décision n°026-2025 du 1er 04 2025** portant sur la révision des tarifs des Services Enfance, Jeunesse, Accueils périscolaires et extra-scolaires, Restauration scolaire et Activités de camps à compter du 1er septembre 2025.
- Signature de la **décision n°027-2025 du 08 04 2025** portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité auprès de la communauté d'agglomération de Bourges – Travaux de réfection des noues de la Porte de l'Horloge – pour un coût total des travaux de 126 687,39€ avec un financement à 30% de BourgesPlus soit 38 006,21€, à 40% de la DRAC soit 50 674,96€ et 30% à la charge de la commune soit 38 006,22€.
- Signature de la **décision n°049-2025 du 10 04 2025** portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité auprès de la communauté d'agglomération de Bourges – Acquisition et installation d'éclairage LED au dojo et pour les courts de tennis extérieurs – pour un coût total des installations de 45 001,19€ avec un financement à 50% de BourgesPlus et 50% à la charge de la commune soit 22 500,60€.
- Signature de la **décision n°050-2025 du 10 04 2025** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-077) - Travaux d'éclairage public, Rue des Sentes de

Barmont – pour un montant total de 1 987,09 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 993,55 € HT.

- Signature de la **décision n°051-2025 du 28 04 2025** portant suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées et des produits de la vente du Château-Musée Charles VII.
- Signature de la **décision n°053-2025 du 05 05 2025** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-009) - Travaux d'éclairage public, Quai du Canal – pour un montant total de 17 229,25 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 8 614,63 € HT.
- Signature de la **décision n°054-2025 du 05 05 2025** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-078) - Travaux d'éclairage public, Rue Paul Besse – pour un montant total de 1 160,80 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 580,40 € HT.
- Remboursement par le GAN assurances, des frais de remplacement d'un mât de signalisation piétons percuté suite à un accident de la circulation survenu le 14 juillet 2024 croisement rue Henri Boulard et Camille Méraut pour un montant total de 2 645,28 € (Sinistre n°2024-05).
- Remboursement par la GMF assurances, des frais de remplacement d'un potelet percuté le 27 janvier 2025 lors d'une manœuvre d'un véhicule rue Jeanne d'Arc pour un montant total de 311 € (Sinistre n°2025-01).
- Remboursement par notre assurance AXA d'un montant de 2 360,30 €, pour la remise en état du véhicule municipal immatriculé BG-760-TT percuté le 19 février 2025 par le minibus VitaBus (Sinistre n°2025-02).
- Prise en charge par notre assurance AXA d'un montant de 2 417,16 €, pour la remise en état du véhicule de la police municipale immatriculé GL-309-ZE endommagé le 27 février 2025 lors d'une manœuvre (Sinistre n°2025-03).
- Signature d'un marché public d'assurances pour les besoins de la Ville et du CCAS de Mehun sur Yèvre ainsi qu'il suit :

Pour le lot n°7 : PROTECTION FONCTIONNELLE (marché ville n°2025-01)

Porteur du Risque : LA SMACL
141 Avenue Salvador Allende
79031 NIORT

Avec une base de cotisation (solution de base) pour l'année 2025, de 2 607,76 € TTC, ainsi décomposée :

VILLE : 2 108,39 € TTC
CCAS : 499,37 € TTC

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 03 / Juin / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr